RAPPORT D'ACTIVITÉS









«Le pharmacien d'établissement doit répondre de façon optimale aux besoins des patients par la prestation de soins pharmaceutiques généraux et spécialisés.»

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



L'année 1999 a été, pour moi, remplie de défis en plus d'être fébrile en émotions. Mon début de mandat à la présidence a été marqué par l'arrêt des négociations par la partie patronale et le déclenchement des moyens de pression par l'Association. Les dés étaient jetés et, depuis le mois de mai, j'ai consacré la majeure partie de mes activités à la négociation.

La période d'application des moyens de pression a été particulièrement intense, combinant la tenue de journées d'étude et d'assemblées générales avec les communications média. Les enjeux étaient importants : faire connaître à la population québécoise le pharmacien d'établissement et confirmer le rôle incontournable du pharmacien d'établissement à nos partenaires oeuvrant dans le réseau de la santé. À plusieurs égards, nos objectifs ont été atteints. Nos propos ont été confirmés publiquement par l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'ACMDPQ, des directeurs des services professionnels et des directeurs généraux d'établissements. Tous ces groupes ont certifié l'expertise du pharmacien d'établissement et la contribution unique de ce dernier à l'amélioration de la qualité des soins offerts au Québec. Nous avons même convaincu le Conseil des services essentiels qui a conclu que nous étions «100 % essentiel» et, par le fait même, nous a ordonné de retirer nos démissions.

À la suite du respect des ordonnances du Conseil des services essentiels, il y a eu reprise des négociations. Depuis septembre, trois dossiers sont menés de front par l'Association : le règlement des clauses normatives, la planification de la main-d'œuvre et le dossier salarial.

Malgré tous nos efforts, au moment où je rédige ces lignes, nous sommes encore engagés, avec le Conseil du trésor, dans un processus d'évaluation de la valeur de l'emploi de pharmacien et nous tentons toujours d'obtenir la reconnaissance salariale réclamée depuis maintenant huit ans. Et plus ces travaux se prolongent, plus notre pénurie s'aggrave. Certains d'entre nous ont été contraints de réduire leurs services faute d'effectifs. Et, malheureusement, nous n'entrevoyons pas de solution à court terme. En effet, cette pénurie de pharmaciens, du réseau public et privé, est nationale. Nous participons à des travaux sur la pénurie de pharmaciens présidés par l'Association pharmaceutique canadienne par l'entremise de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux. Les conclusions de cette enquête amèneront peut-être les gouvernements à poser des gestes concrets pour résoudre le problème de pénurie sans cesse croissant.

Soyez assurés qu'aucune entente ne sera conclue si elle n'apporte pas de solutions aux problèmes de fond, c'est-à-dire la pénurie et la reconnaissance de la valeur du pharmacien d'établissement.

L'action d'une association comme la nôtre repose, vous le savez, sur l'engagement actif de nombreux pharmaciens d'établissements qui ont foi en sa mission.

À cet effet, je désire remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail assidu et leur appui au cours de l'année. Je souhaite également témoigner ma reconnaissance aux membres des comités, regroupements et groupes de travail pour leur contribution à la vie de notre Association.



RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

À titre de directrice générale, j'ai été présente à toutes les rencontres visant à établir la stratégie média et à toutes les rencontres de presse. L'élan médiatique que nous a offert le processus de négociation est sans contredit un gain majeur de l'année 1999 et l'Association s'assurera d'en profiter pour augmenter la notoriété du pharmacien d'établissement dans les années à venir.

L'APRÈS-CRISE

À la suite du respect des ordonnances émises par le Conseil des services essentiels et au retrait des démissions des pharmaciens, trois avenues d'action se sont ouvertes simultanément à nous. Poursuivre et tenter de conclure la négociation afin d'en venir à une entente de principe sur l'aspect normatif de nos conditions de travail, participer à un groupe de travail sur la planification de la maind'œuvre et mettre en place un groupe de travail conjoint avec le Conseil du trésor sur l'aspect salarial.

En outre, l'Association a entrepris de contester juridiquement à la fois la Loi spéciale et la juridiction du Conseil des services essentiels.

En décembre, les travaux de la table de négociation permettaient d'en arriver à une entente sur la majorité des clauses normatives. Au moment de rédiger ce rapport, les travaux sur la planification de la main-d'œuvre et sur l'aspect salarial se pour-suivaient toujours.

Aucun effort ne sera épargné pour maximiser les chances que ces travaux aboutissent sur des solutions concrètes permettant de résoudre le problème de pénurie et pour assurer que nous soyons enfin reconnus à notre juste valeur.

LE PASSAGE À L'AN 2000

Tout avait été mis en œuvre afin que l'Association n'ait pas à souffrir du passage à l'an 2000. Les équipements informatiques désuets ont été renouvelés et les logiciels mis à jour. C'est donc sans heurt que l'Association a traversé cette période.

LA FIERTÉ DE VOUS REPRÉSENTER

Le point fondamental du prélude à ce second millénaire est la grande solidarité manifestée par les pharmaciens d'établissements et la confiance qu'ils ont placée dans leur Association.

Certains s'imaginaient que les pharmaciens d'établissements lâcheraient prise et s'affaleraient au premier obstacle. D'autres avaient dit que les pharmaciens d'établissements ne savaient pas se tenir debout. Quelques-uns croyaient que la démission des pharmaciens d'établissements était un leurre. D'autres encore avaient prédit l'effritement de notre solidarité et la division des membres. Ils se sont tous trompés. Permettez-moi de vous en être reconnaissante.

Cela a été pour moi un honneur d'être à votre service au cours de l'année 1999!

Manon Lambert, Directrice générale

VIRAGE 2000: NOUVELLE PHILOSOPHIE



En mai 1996, à la suite d'une consultation élargie de ses membres, l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) s'est donné une vision actualisée de la pratique en pharmacie d'établissement, compatible avec sa mission. Cet exercice guide depuis ce temps l'Association dans la réalisation de sa mission. Chaque année, plusieurs des objectifs que se fixe le conseil d'administration sont directement issus de «Virage 2000 : nouvelle philosophie».

Malheureusement, plusieurs des objectifs que s'était fixés l'Association en 1999 n'ont pu être atteints compte tenu de l'ampleur des ressources consacrées au dossier de négociations. Il ne s'agit toutefois que d'un interlude et le conseil d'administration compte bien s'affairer à leur réalisation dès que possible.

MISSION PROFESSIONNELLE

Cet objectif consistait cette année à diffuser largement l'énoncé de mission professionnelle des pharmaciens d'établissements auprès des membres de l'A.P.E.S., mais également auprès des organisations partenaires.

À faire

 Intégrer l'énoncé de mission professionnelle au Pharmactuel.

SOINS PHARMACEUTIQUES

Cet objectif vise à promouvoir et à faciliter l'intégration du concept des soins pharmaceutiques à la pratique quotidienne des pharmaciens d'établissements.

RÉINGÉNIERIE DES PROCESSUS

Cet objectif veut permettre de faciliter la réingénierie des processus de distribution de façon à libérer le pharmacien d'établissement des tâches techniques, dans le but de lui laisser davantage de temps pour fournir des soins pharmaceutiques à ses patients.

À faire

 Réaliser une analyse critique des différents systèmes permettant d'informatiser et d'automatiser le processus de distribution.

- Diffuser un dossier sur la réingénierie des processus de distribution aux membres de l'A.P.E.S.
- Proposer au journal Artère (de l'Association des hôpitaux du Québec) un article sur l'automatisation des systèmes de distribution en pharmacie.
- Promouvoir l'inclusion d'un volet «établissement» au groupe de travail sur l'organisation du travail de l'Ordre des pharmaciens du Ouébec.
- Incorporer un volet sur l'automatisation de la distribution au congrès 1999 de l'A.P.E.S.

PROGRAMMES DE SOINS

Cet objectif vise à sensibiliser et à informer nos membres sur l'organisation des services sur la base d'une approche par programme. L'Association cherche également à promouvoir l'intégration des soins pharmaceutiques aux composantes des programmes.

À faire

 Rédiger un article sur le suivi systématique de plus en plus développé par les intervenants des programmes de soins.



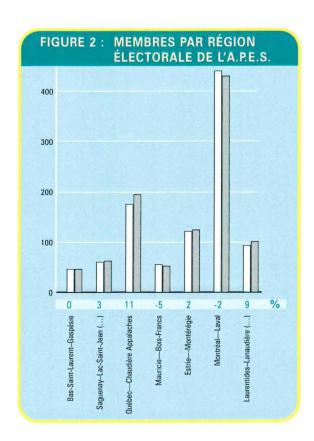
EFFECTIF DES MEMBRES

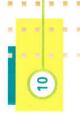


TABLEAU II : MEMBRES PAR RÉGION ÉLECTORALE DE L'A.P.E.S.									
RÉGION ÉLECTORALE	NOMBE	E DE ME	MBRES	VARIATION					
	1997	1998	1999						
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	52	46	46	0 %					
Saguenay-Lac-Saint-Jean ()	60	60	62	3 %					
Québec—Chaudière Appalaches	165	175	194	11 %					
Mauricie—Bois-Francs	54	55	52	-5 %					
Estrie—Montérégie	115	121	124	2 %					
Montréal—Laval	433	440	430	-2 %					
Laurentides-Lanaudière ()	93	93	101	9 %					
TOTAL	972	990	1009	2 %					

RÉPARTITION PAR FONCTION D'ÉTABLISSEMENT

Encore cette année, la large majorité des pharmaciens d'établissements a œuvré au sein des établissements de soins de courte durée (Tableau III). On notera que la répartition des pharmaciens entre les différentes catégories d'établissements n'a pratiquement pas changé. Toutefois on notera que c'est dans les établissements de soins généraux et spécialisés que l'on notre le plus fort accroissement du nombre de pharmaciens, soit 20 pharmaciens de plus que l'année dernière.

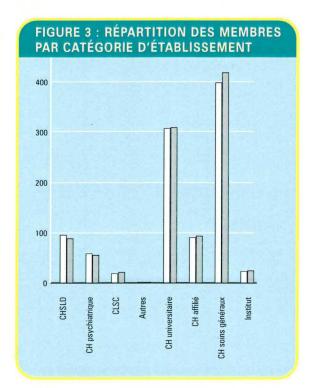




EFFECTIF DES MEMBRES



CATÉGORIE	1997	EFFECTIF	1998	EFFECTIF TOTAL	1999	EFFECT
CHSLD	93	10 %	95	10 %	88	9 %
CH psychiatrique	58	6 %	58	6 %	55	5 %
CLSC	20	2 %	18	2 %	21	2 %
Autres	1	0 %	1	0 %	1	0 %
CH universitaire	294	30 %	307	31 %	309	31 %
CH affilié	82	8 %	90	9 %	93	9 %
CH soins généraux	407	42 %	398	40 %	418	41 %
Institut	17	2 %	23	2 %	24	2 %
TOTAL	972		990		1009	



LA PÉNURIE D'EFFECTIF

La pénurie d'effectif actuellement vécue en pharmacie est excessivement préoccupante. Des données, datant de juin 1999, indiquaient que 43 postes étaient vacants et que 48 autres étaient temporairement dépourvus de leur titulaire, et ce, depuis une moyenne de 8 mois. Cette situation n'est pas sans créer de pression chez les individus et la charge de travail est devenue telle, que dans certains établissements, on a procédé à des coupures de services.

Nos inquiétudes à cet effet ont été entendues en 1999 puisque le MSSS, à la suite de nos très nombreuses représentations et à l'impact de notre campagne médiatique, se préoccupe enfin du problème.

Ainsi, comme il a été déjà mentionné, le MSSS a mis sur pied un groupe de travail sur la planification de la main-d'œuvre. Au moment de rédiger ce rapport annuel, des données préliminaires nous permettaient d'entrevoir qu'il faudra, si toute chose demeure égale par ailleurs, plus que doubler les admissions à la maîtrise pour répondre aux besoins futurs. On comprendra que ces données sont alarmantes et qu'elles devraient justifier des efforts considérables de planification et de rétention d'effectifs de la part du gouvernement. Le dossier est à suivre pour l'an 2000.



AFFAIRES SYNDICALES



COMITÉ DES NÉGOCIATIONS ET DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le comité des négociations et des relations professionnelles est constitué en vertu des statuts de l'Association. Le mandat du comité est de négocier une seule et unique entente déterminant les conditions de travail de tous les pharmaciens d'établissements, et ce, quel que soit leur milieu de pratique. Les orientations et les priorités de négociations sont déterminées par le conseil d'administration.

Le second mandat de ce comité est de défendre les intérêts et de régler les litiges découlant de l'application de l'entente ayant trait aux conditions de travail des pharmaciens des établissements de santé du Québec.

NÉGOCIATIONS

L'année 1999, en est une dont il faudra se rappeler dans la courte histoire des négociations de l'A.P.E.S.! Ce fut l'année des moyens de pression stratégiquement orchestrés, de la difficile prise de conscience des administrateurs d'établissements de santé, des négociateurs patronaux, des technocrates du Conseil du trésor et finalement de nos élus de la dure réalité du réseau : les pharmaciens d'établissements, malgré leur nombre restreint, pouvaient bloquer le système de santé du Québec s'ils se tenaient ensemble et faisaient face, comme un seul bloc, au gouvernement.

Les trois phases de nos moyens de pression, les journées d'étude, la manifestation sur la colline parlementaire ont fait mentir ceux qui croyaient que les pharmaciens d'établissements n'iraient jamais jusqu'au bout. Elles ont également fait mentir ceux d'entre nous qui qualifiions ces moyens de pression de «futiles et sans impact». Mais au-delà de l'impact majeur des moyens de pression, ce que je retiens de plus significatif en 1999, c'est que plus de 90 % des membres de l'A.P.E.S. ont été jusqu'au bout et ont déposé leur démission. Ce que je retiens de 1999, c'est la solidarité des membres, leur appui inconditionnel au comité de négociation et au conseil d'administration. Je tiens, personnellement et aux noms de tous ceux qui ont œuvré de près ou de loin à la mise en œuvre de cette importante réalisation, à remercier tous les membres de

l'A.P.E.S. Comme je l'ai souvent écrit dan l'Info-Négo et répété lors des assemblées régionales et générales, l'A.P.E.S. ne sera jamais plus forte que ces membres.

Comme il fallait s'y attendre et comme on l'avait prévu (il faut bien le dire), le gouvernement a été obligé de légiférer pour s'en sortir. Mais nous a-t-il réellement museler? Les pharmaciens d'établissements ont toujours su faire preuve d'imagination dans la pratique de leur profession et surtout, d'un «front de bœuf». La partie n'est pas encore terminée...

Je ne pourrais terminer le rapport d'une grande année sans remercier au nom de tous les pharmaciens d'établissements de santé les membres du comité de négociation, Marc-André Bernier, Michelle Bourque, Louise Lafond, Germain Legault et André Montcalm pour leurs précieux conseils et leur grande disponibilité; les membres du Comité des moyens de pression, Alain Beauparlant, Chantal Boivin, Nathalie Morel, Michel Théberge et Richard Vallières pour le coup de fouet qu'ils nous apportaient à chacune de leur présence et les travailleurs de l'ombre, les délégués régionaux de tout le Québec, pour leur travail sur le terrain et leur appui lorsque nous avons eu besoin d'eux. Un grand coup de chapeau à deux acteurs indispensables dans ces négociations : notre directrice générale, Manon Lambert et notre conseiller juridique, Me Pierre Grenier. Même si je le voulais, je ne pourrais compter combien de réunions, de conférences téléphoniques et d'heures de travail acharnées toutes ces personnes ont consacré à la cause des pharmaciens d'établissements. Un merci très spécial à nos permanents Linda, Lyly et Lucie dont l'efficacité n'a d'égale que leur grande patience.

Le président du comité des négociations en 1999

Benoît Labelle

AFFAIRES SYNDICALES

RELATIONS PROFESSIONNELLES

INCLUSION DES PRIMES DE CHEFS AUX MONTANTS COTISABLES DU RREGOP

Comme il a été mentionné l'année dernière, nous avions logé un appel dans ce dossier. Faut-il rappeler que le cœur du litige réside dans l'inclusion du montant de la prime de chef aux salaires admissibles pour fins de calcul de la rente du pharmacien. Nous avons malheureusement perdu cet appel. Le dossier demeure néanmoins actif, il s'agit encore et toujours d'un enjeu important de la négociation actuelle. C'est dans le cadre des discussions sur l'aspect salarial que nous avons abordé et que nous continuerons d'aborder ce dossier avec la partie patronale.

TRANSFORMATION DU RÉSEAU

Nous sommes intervenus ponctuellement auprès de Régies régionales ou d'établissements afin de supporter des membres déjà mis à pied ou sur le point de l'être. Trois membres ont requis l'intervention de l'Association dans ce contexte.

DÉFENSE DES MEMBRES DEVANT LES COMITÉS DE DISCIPLINE DES ÉTABLISSEMENTS

En 1998, nous avons représenté trois membres lors d'audition de comités de discipline. Le nombre de ces cas sur une même année est exceptionnel. En 1999, ces dossiers ont connu leur dénouement. Aucune mesure disciplinaire n'a été retenue contre les pharmaciens dans ces dossiers.

AUTRES TYPES DE SOUTIEN INDIVIDUEL AUX MEMBRES

Comme par les années précédentes, l'Association a apporté un soutien aux membres qui vivaient des problèmes d'application de l'entente collective de travail. Ce soutien va de simples conseils téléphoniques à l'accompagnement juridique du membre, aux frais de l'Association, lors de dépôt de différend.

ASSURANCE-COLLECTIVE

Le contrat d'assurance-collective a été renouvelé après négociation avec la SSQ, pour la période du 1^{er} juin 1999 au 31 mai 2000. Encore une fois cette année, les pharmaciens de l'A.P.E.S. avaient à faire face à des augmentations substantielles de leurs primes en raison de la détérioration de l'expérience du groupe.

L'augmentation des primes de l'assurance de base (assurance médicaments) a été atténuée par le changement de la couverture des médicaments assurés. En effet, lors de l'assemblée générale d'avril 1999, les pharmaciens ont voté pour adopter la «liste de médicaments» de la RAMQ, diminuant ainsi le nombre de médicaments assurés.

Les pharmaciens ont aussi dû assumer une augmentation de leurs primes d'assurance-maladie et d'assurance frais dentaires. Seule la tarification de l'assurance-vie du pharmacien a légèrement diminué.

PUBLICATION D'UNE NOUVELLE BROCHURE

Des délais non prévus ont retardé la parution de la nouvelle brochure. Celle-ci devrait être disponible au printemps 2000 et remplacera la brochure actuelle devenue désuète à la suite de nombreuses modifications apportées au contrat. La SSQ se chargera de sa distribution auprès des pharmaciens membres actifs de l'A.P.E.S.



AFFAIRES PROFESSIONNELLES

REGROUPEMENT DES PHARMACIENS EN GÉRIATRIE

Fait

- Présentation d'une conférence clinique à chaque rencontre.
- Publication d'un article dans le Québec Pharmacie sur les meilleurs sites Web en gériatrie.

À faire

- Participer à la série de séminaires régionaux sur la gériatrie.
- Élaborer un guide de soins pharmaceutiques en gériatrie.
- Élaborer des fiches de soins pharmaceutiques lors de l'introduction d'un médicament chez la personne âgée.
- Publier un article dans le Pharmactuel ou une autre revue.
- Présenter un affichage du regroupement au congrès 2000 de l'A.P.E.S.

REGROUPEMENT DES PHARMACIENS EN INFECTIOLOGIE

Fait

• Revue de documentation sur l'utilisation uniquotidienne des aminosides.

À faire

- Réaliser une étude multicentre sur l'utilisation uniquotidienne des aminosides.
- Publier un guide sur la thérapie séquentielle.
- Élaborer un guide de soins et services sur l'antibiothérapie à domicile.

REGROUPEMENT DES PHARMACIENS EN NUTRITION PARENTÉRALE

Fait

- Participation à des congrès et symposiums américains et résumés lors d'une rencontre des membres du regroupement.
- Publication d'un article portant sur l'insuline et la nutrition parentérale dans le Pharmactuel.

À faire

- Finir le développement d'une version préliminaire d'un logiciel de nutrition parentérale (version adulte).
- Élaborer des standards de pratique en support nutritionnel.
- Établir des liens avec des pharmaciens pratiquant dans d'autres provinces canadiennes.

REGROUPEMENT DES PHARMACIENS EN ONCOLOGIE

Fait

- Participation à la publication de 4 articles dans la revue REIQCS.
- Tenue d'une journée de réflexion conjointe avec les hémato-oncologistes du Québec.
- Publication de 2 articles dans le Pharmactuel
- Élaboration d'une nouvelle section du recueil en oncologie : Conseils aux patients (version anglaise).

À faire

- Élaborer des recommandations sur la préparation et l'utilisation du BCG.
- Publier un guide de soins pharmaceutiques en oncologie.
- Présentation d'un souper conférence sur le cancer du sein.
- Rédiger une section du recueil sur la chimiothérapie ambulatoire et les accès vasculaires.
- Participer au GEOQ (groupe d'étude en oncologie du Québec).
- Mise à jour de toutes les sections du recueil d'information pharmaceutique en oncologie.

REGROUPEMENT DES PHARMACIENS EN PHARMACOÉCONOMIE

À faire

Tenir de nouveaux clubs de lecture.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

REGROUPEMENTS DES PHARMACIENS EN PSYCHIATRIE

Fait

- Publication d'un guide d'utilisation des thymorégulateurs.
- Tenue d'une journée de formation continue sur les nouveaux antipsychotiques.

À faire

 Réaliser une étude sur l'utilisation des antipsychotiques atypiques.

REGROUPEMENT DE PHARMACIENS EN SOINS INTENSIFS

À faire

 Élaborer des outils pratiques permettant un enseignement pratique aux résidents aux soins intensifs.

REGROUPEMENT EN SOINS PALLIATIFS

À la suite d'un oubli de la rédaction, les objectifs de l'exercice 1998 du regroupement en soins palliatifs ont été omis dans le rapport d'activités de l'année dernière. Toutes nos excuses aux membres du regroupement. Afin de corriger cette omission, nous reprendrons, dans ce rapport annuel, les objectifs de l'exercice 1998 ainsi que ceux de l'exercice 1999.

1998

Fait

- Mise à jour et publication de la seconde édition du guide des soins palliatifs.
- Augmentation du volet d'éducation continue lors des rencontres des membres du regroupement.

À faire

- Traduire le guide des soins palliatifs en langue anglaise.
- Consolider le site Internet.
- Rédiger un guide de soins et services pharmaceutiques en soins palliatifs.

1999

Fait

• Tenue de 2 conférences scientifiques lors de rencontre du regroupement.

À faire

- Terminer la traduction du guide en langue anglaise et le diffuser au Canada.
- Mise à jour continuelle du site Internet.
- Rédiger un guide de soins et services pharmaceutiques en soins palliatifs.

ALLIANCE STRATÉGIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PHARMACIENS D'HÔPITAUX (SCPH)

Fait

- Renouvellement de l'entente entre l'A.P.E.S. et la SCPH
- Implication des membres de l'A.P.E.S. au sein de comités nationaux.
- Présentation de l'entente (MOU) à l'AGA de Moncton.
- Tenue de kiosques de la SCPH au congrès de l'A.P.E.S. et au séminaire de Banff.

À faire

- Assurer le maintien d'activités reliées à l'alliance stratégique .
- Assurance d'une continuité au niveau des prix annuels de la SCPH (bourse Glaxo-Wellcome et prix d'excellence SCPH pour les projets de résidence).





AUTRES DOSSIERS



DOSSIER DE LA DÉLÉGATION DES ACTES

L'A.P.E.S. a poursuivi ses représentations auprès de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) dans le dossier de la délégation des tâches techniques. Il semble que la ténacité de l'A.P.E.S. ait porté fruit alors qu'une norme sur la délégation de la vérification contenant/contenu en milieu hospitalier verra le jour tôt au début de l'année 2000.

LES STAGES DE L'OPQ EN MILIEU HOSPITALIER

La question de la difficulté pour les étudiants de se trouver des places de stages en milieu hospitalier a été abordée avec l'OPQ. Dans le cadre de ses discussions, l'A.P.E.S. a suggéré que le stage soit davantage lié aux réalités de la pratique en établissement de façon à ce qu'il s'intègre plus facilement à la pratique quotidienne. Au moment de rédiger ce rapport, l'OPQ nous informait que des modifications seraient effectivement apportées au guide de stage afin que le stagiaire s'intègre plus facilement dans nos milieux.

RÉSEAU RUM

L'Association a participé aux activités du RRUM à titre d'organisme promoteur encore une fois cette année.

PROJET IMPPACC

Depuis deux ans, l'Association est représentée, par monsieur Marc Parent, auprès des promoteurs du projet IMPPACC, un projet issu d'un partenariat entre la direction de la santé publique de la régie régionale de Québec et la compagnie Merck Frosst. Le projet IMPPACC repose sur une méthode scientifique et rigoureuse. Il s'intéresse à la problématique de la fidélité au traitement, plus particulièrement sous l'angle de la triade médecin-pharmacienpatient. Des ateliers s'adressant aux médecins et aux pharmaciens sont issus de ce partenariet

L'Association a donné son appui officiel au projet.

LES RÉCIPIENDAIRES DES PRIX DE L'A.P.E.S. POUR 1999

Chaque année, l'Association, en collaboration avec différents partenaires, reconnaît l'excellence de la pratique de plusieurs de ses membres. Voici les récipiendaires des prix pour l'année 1999 :

PRIX D'EXCELLENCE ROGER-LEBLANC

Francine Lussier-Labelle Cité de la Santé de Laval

PRIX D'EXCELLENCE MERCK-A.P.E.S.

Stéphane Larin CUSE, site Fleurimont

PRIX D'EXCELLENCE EN SOINS PALLIATIFS SABEX-A.P.E.S

Catherine Nadeau

CHUQ, pav. l'Hôtel-Dieu de Québec

MEILLEUR ARTICLE DU PHARMACTUEL NOVOPHARM-A.P.E.S

Andrée Néron CHUM, Hôpital Saint-Luc

PRIX D'EXCELLENCE EN ONCOLOGIE FAULDING-A.P.E.S

Lucie Surprenant Hôpital St-Mary's

BOURSE GLAXO-WELLCOME

Pierre Martineau Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

PRIX JULIEN-BRAUN

Brigitte Martin Résidente (U. de M)

PRIX PIERRE-PAUL-LEBLANC

Julie Malenfant Résidente (U. Laval) 

«L'A.P.E.S. a pour mission l'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels et économiques, la négociation et l'application de l'entente collective de travail de ses membres.»



Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec

1470, rue Peel Tour B, Bureau 900 Montréal QC H3A 1T1

Téléphone : (514) 286-0776 Télécopieur : (514) 286-1081 Courriel : apes@microtec.net